

Diagnostic faune, flore, habitats naturels

Dossier de **Demande de Dérogation** au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement

---

## Réalisation d'une expertise complémentaire en sortie de gîte - Mesure COMP 1

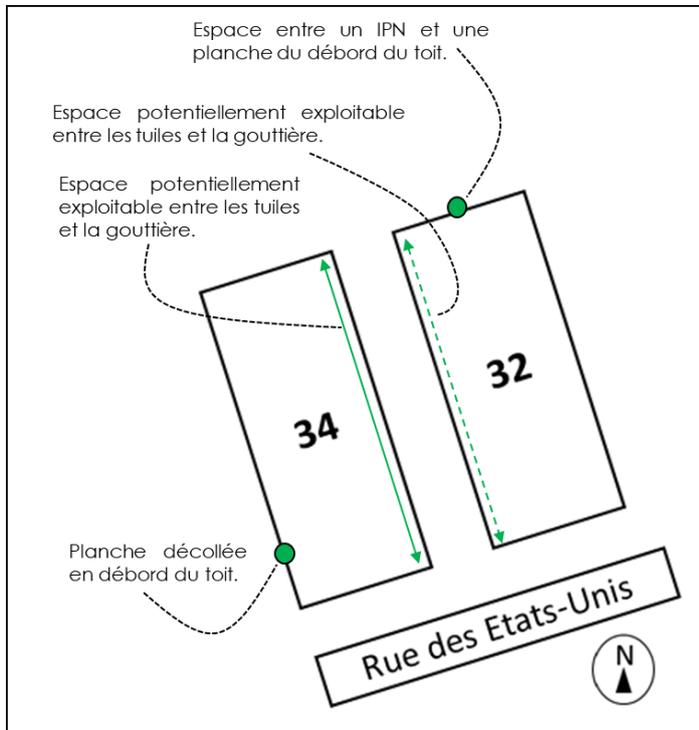
*Diagnostic relatif à l'occupation de gîtes potentiellement favorables à la présence de chiroptères*



Projet de réhabilitation de 2 immeubles de location situés au 32 et 34 rue des Etats-Unis à Ligny-en-Barrois (55)

Version de juillet 2025

Ce compte rendu présente le **résultat de l'expertise complémentaire n°2 opérée au niveau des bâtiments n°32 et n°34 rue des Etats-Unis à Ligny-en-Barrois en sortie de gîte**. Cette expertise a été réalisée le **mercredi 2 juillet 2025**. Ce passage estival a été opéré durant la période de début d'envol des juvéniles afin détecter d'éventuelles colonies de reproduction.



L'objectif de ce diagnostic complémentaire est de préciser l'occupation potentielle au niveau des toitures des bâtiments n°32 et n°34 rue des Etats-Unis et au niveau de l'espace entre l'IPN et la planche du débord du toit au n°32 rue des Etats-Unis.

Pour mémoire, l'espace potentiellement accessible au n°34 rue des Etats-Unis a été exploré à l'aide d'un endoscope lors du diagnostic visuel opéré à partir d'une nacelle. Les caractéristiques de cet espace étant connu, il n'apparaît pas nécessaire de compléter le diagnostic car un gîte de substitution de dimensions supérieures sera positionné en façade du n°34 en mesure de compensation et qu'un dispositif anti retour sera posé en octobre 2025 afin permettre d'éviter tout risque de mortalité accidentelle d'individus.

Ci-contre, **schéma matérialisant les gîtes potentiels identifiés dans le cadre du pré-diagnostic**.

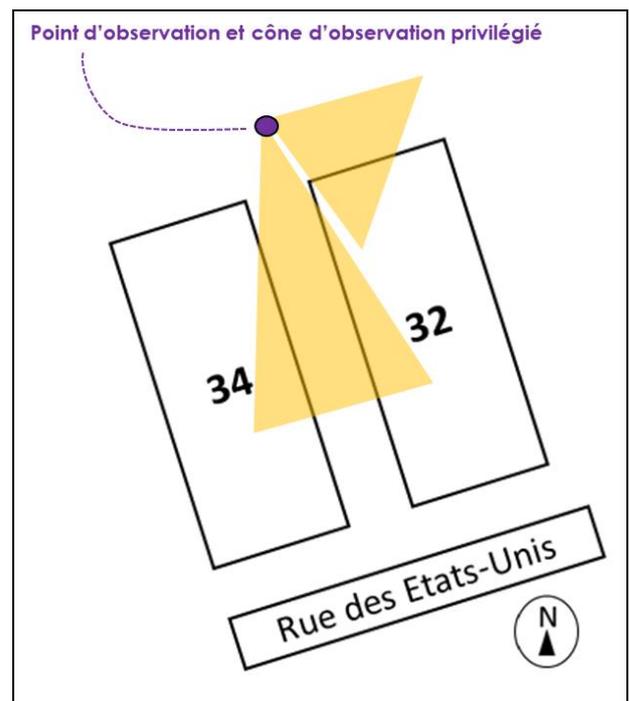
La méthodologie de sortie de gîte est adaptée à la configuration des bâtiments à expertiser. L'observation s'opère environ 30 min avant le coucher du soleil et environ 30 à 40 min après, avec des conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent fort et températures >10°C).

**Le diagnostic a été opéré de 21 h 15 à 22 h 50 durant 1 h 35**. On notera que le coucher du soleil à Ligny en Barrois avait lieu à 21 h 47.

On soulignera que les conditions météorologiques étaient satisfaisantes :

- **21 h 15** : Ciel nuageux, absence de précipitations mais temps orageux, température 24,5°C, vent très faible ;
- **21 h 55** : Ciel nuageux (nébulosité diffuse), absence de précipitations, température 24°C, vent très faible ;
- **22 h 40** : Ciel nuageux (nébulosité diffuse), absence de précipitations, température 23,5°C, vent faible ;

Ci-contre, **schéma présentant le point d'observation retenu le 2 juillet 2025 dans le cadre du diagnostic complémentaire relatif à la présence potentielle de gîte de chiroptères**.



Paramètres à prendre en compte	Contexte de réalisation de l'expertise et remarques éventuelles
<b>Vent inférieur à 20 km/h</b> : <i>s'il y a trop de vent, la quantité d'insectes sera moindre.</i>	Vent très faible (non perceptible) à faible
<b>Absence de précipitations</b> : <i>tout comme pour le vent, l'abondance de précipitations réduit l'activité des chauves-souris (Kunz, 1973; Fenton et coll., 1977), possiblement en raison d'une quantité moindre des proies (Burles et coll., 2009). Toutefois, Charbonneau et Tremblay (2010) ont observé l'évitement d'obstacles par les chauves-souris lors de pluies parfois fortes. S'il n'y a pas de meilleures nuits, on peut tolérer une faible quantité de précipitations (&lt; 3 mm par nuit), soit une faible bruine ou une averse limitée dans le temps</i>	Temps orageux mais absence de précipitations la journée du 2 juillet 2025 et durant la période d'observation.
<b>Température</b> : <i>&gt;10°C - le niveau d'activité des chauves-souris diminue lors des nuits froides (Anthony et coll., 1981), possiblement en raison des contraintes énergétiques de la thermorégulation ou d'une diminution du nombre de proies disponibles (Burles et coll., 2009 ; Bender et Hartman, 2015).</i>	Température comprise entre 24,5°C et 23,5°C durant la période d'observation
<b>Conclusion</b>	<b>Les observations ont été réalisées dans des conditions satisfaisantes permettant de les considérer comme représentatives.</b>

**La visibilité était très bonne** malgré la présence de plusieurs fenêtres présentant un éclairage et la présence d'un candélabre double en marge de la rue des Etats-Unis. Du fait de la bonne visibilité et de la présence d'éclairages parasites, il n'a pas été jugé opportun de balayer les façades à l'aide des jumelles thermiques afin d'identifier une activité animale.

**Le niveau d'activité des chauves-souris était nul au niveau des bâtiments suivis. Aucun individu n'a été observé au niveau des façades et des abords des bâtiments.**

Période concernée	Espace concerné	Niveau d'activité observé
Début de soirée  30 min avant le coucher du soleil	Espace entre un IPN et une planche de débord de toit Façade Sud – n°32 Rue des Etats-Unis	Nul
	Espace entre les tuiles et la gouttière Façade Ouest – n°32 Rue des Etats-Unis	Nul
	Espace entre les tuiles et la gouttière Façade Est – n°34 Rue des Etats-Unis	Nul
	Environnement immédiat	Aucune observation
Coucher du soleil  21 h 47	Espace entre un IPN et une planche de débord de toit Façade Sud – n°32 Rue des Etats-Unis	Nul
	Espace entre les tuiles et la gouttière Façade Ouest – n°32 Rue des Etats-Unis	Nul
	Espace entre les tuiles et la gouttière Façade Est – n°34 Rue des Etats-Unis	Nul
	Environnement immédiat	Aucune observation
Début de nuit  Entre le coucher du soleil et 1 h après	Espace entre un IPN et une planche de débord de toit Façade Sud – n°32 Rue des Etats-Unis	Nul
	Espace entre les tuiles et la gouttière Façade Ouest – n°32 Rue des Etats-Unis	Nul
	Espace entre les tuiles et la gouttière Façade Est – n°34 Rue des Etats-Unis	Nul
	Environnement immédiat	Aucune observation
<b>Conclusion</b>	Niveau d'activité nul au cours de cette séance d'observation. Cette seconde séance d'observation permet de conclure que les espaces potentiellement exploitables par des chiroptères ne sont pas occupés début juillet 2025. Une observation en fin de séance a été opérée au-dessus du canal en face des bâtiments étudiés. Seuls 2 individus ont été observés aux abords du port de plaisance. De nombreux insectes volaient au-dessus du canal. Cette observation permet de considérer que ce ne sont pas des paramètres environnementaux qui ont induit un niveau d'activité nul à très faible. En effet, les conditions météorologiques étaient satisfaisantes et de nombreuses proies étaient disponibles.	



Ci-dessus, vues des bâtiments au cours de la séance d'observation – 2 juillet 2025 - ©J. MIROIR-ME



Ci-dessus, vues des bâtiments en fin de séance d'observation - 26 mai 2025 - ©J. MIROIR-ME

Mesure(s) complémentaire(s) à mettre en œuvre	Nature des mesures
Mesure d'évitement ou de réduction complémentaire(s) à mettre en œuvre	Sans objet
Mesure de compensation à mettre en œuvre	Sans objet
<b>Conclusion</b>	<p><b>Aucune mesure complémentaire n'est nécessaire au vu des observations réalisées dans le cadre de ce diagnostic</b></p>
<b>Mesures mise en œuvre</b>	<p><b>Le diagnostic complémentaire en sortie de gîte confirme le caractère proportionné des mesures proposées en faveur des chiroptères, dans le cadre du Dossier de dérogation au statut de protection des espèces, au regard des faibles enjeux identifiés.</b></p> <p>Les mesures ERC mise en œuvre en faveur des chiroptères sont les suivantes :</p> <p>Même si aucun individu n'a été observé, des dispositifs anti retours seront mis en place afin de tenir compte de la présence sporadique d'individus isolés en transit notamment.</p> <p>Les espaces potentiellement accessibles qui seront équipés de dispositifs anti-retours sont les suivants : planche décollée au niveau débord du toit du bâtiment n°34 et espace entre l'IPN et une planche de débord du toit du bâtiment n°32 (Mesure COMP 2 - Mise en place de dispositifs anti-retour en cas de présence de chiroptères).</p> <p>Les espaces identifiés entre la toiture et la gouttière des bâtiments n°32 et n°34 présentent une configuration qui rend très complexe la mise en place de dispositifs anti-retour. On notera que les travaux au niveau des couverture débuteront au cours du mois d'octobre durant la période de moindre sensibilité des chiroptères ce qui permettra à d'éventuels individus de quitter cet espace et de trouver un autre abri favorable à proximité.</p> <p>Par ailleurs, 4 gîtes artificiels seront volontairement installés en façades du bâtiment n°34 (Mesure C3 - Mise en place de gîtes artificiels pour les chiroptères sur la façade des bâtiments).</p>